



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le 22/12/2021

SLOX

ID : 081-218102572-20211220-2021DEL64-DE

Date de la convocation
14.12.2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 21/64

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mmes TEULIER, GHODBANE, DELPOUX, Mrs JALBY, DEMAZURE, Mmes GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mrs SALOMON, MASSON, MARIE, SIRVEN, MARTY.

Absents : Mr GALINIÉ procuration à Mme GAVALDA
Mme RAINESON procuration à Mr DONNEZ
Mme MILIN procuration à Mr MARIE
Mme COUVREUR, excusée, Mrs TAUZIN, SARDAINE.

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

Le tableau des effectifs est modifié régulièrement pour prendre en compte l'évolution des besoins des services. Dans ce cadre, la mise à jour des effectifs théoriques du tableau, joint en annexe, porte sur les points suivants :

EVOLUTION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS

A la direction générale, un poste d'attaché principal non titulaire est créé, pour exercer les fonctions de directeur général des services.

A la communication, un poste d'attaché est transformé, suite à un départ, en poste de rédacteur.

Adopté à l'unanimité

Au scolaire, 7 postes sont identifiés au théorique comme relevant du cadre d'emploi des Atsem.

A l'entretien des locaux, une régularisation est faite quant à un poste d'adjoint technique, précédemment affecté au scolaire et comptabilisé comme non permanent. Le calcul précis des quotités d'emplois conduit à comptabiliser 11,83 ETP d'adjoints techniques sur ce service.

Au centre social, un poste d'agent social évolue vers le cadre d'emploi d'animateur, dans le cadre d'une évolution de fonctions.

A la jeunesse, un poste d'adjoint d'animation est créé pour pérenniser la situation d'un agent, en lien avec les besoins du service.

Aux services techniques, un poste d'agent de maîtrise est transformé en poste de technicien, pour encadrer l'ensemble des agents. Un poste d'adjoint technique est supprimé aux festivités, suite à l'absence de longue durée de l'agent qui l'occupait, remplacé budgétairement par la création d'un poste affecté aux espaces verts, qui permet la pérennisation d'un agent non titulaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le tableau des effectifs tel que présenté en annexe à la présente délibération.



Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 21 décembre 2021
David DONNEZ,
Maire,